

Communiqué de presse

major Shabani

FPR, 3 avril 1992

Le 1^{er} avril 1992, au cours des journaux parlés de la mi-journée et de la soirée, Radio Kigali a passé en revue les actes terroristes intervenus en février 1992. Ces actes perpétrés dans douze localités, qui ont fait plusieurs victimes civiles, sont attribués au FPR par le commentateur de Radio Kigali. D'après ce dernier ces actes constituent la 3^{ème} phase du plan stratégique du FPR Inkotanyi.

Le FPR dément énergiquement cette accusation et rappelle qu'il ne s'en prend ni aux populations civiles ni aux objectifs non militaires. Les auteurs de ces attentats sont bien connus. À plusieurs reprises, ils ont déjà été dénoncés par les partis politiques MDR, PSD et PL, le 17 novembre 1994 et le 10 mars 1992 ; par des associations des droits de l'homme (Kanyarwanda, Ardho et Lichredor). Ils sont mieux connus aujourd'hui sous l'appellation « Escadron de la mort », agissant en toute impunité pour le compte du régime MRND. Des témoins oculaires accusent l'armée de se livrer de plus en plus fréquemment à des actes de ban-

ditisme et des militaires, sous la menace de leurs armes, n'hésitent pas à détrousser des populations civiles. Par ailleurs, un reportage effectué par un correspondant de la BBC sur des réfugiés dans la région de Ruhengeri, le 23 mars 1992, met explicitement en cause les Forces armées gouvernementales.

La politique de désinformation du régime de Kigali qui consiste à commettre des actes criminels et à les attribuer au FPR ou aux partis de l'opposition vise clairement à jeter le discrédit sur ces organisations. Cette campagne de mensonges n'épargne pas la presse indépendante et les associations humanitaires dont, récemment encore, les responsables furent injustement jetés en prison.

Le FPR réprovoque le terrorisme contre des populations civiles dont les auteurs cherchent à lui faire endosser la responsabilité. Ces derniers doivent être traduits devant les tribunaux et la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour que prennent fin les violations des droits de l'homme au Rwanda.